

Conditions Générales d'Utilisation de AntibioGARDE® 5H

AntibioGARDE® 5H est éditée par la société TANDEREV, SAS au capital de 37 000 euros, inscrite sous le numéro 493 105 357 RCS Clermont-Ferrand, et dont le siège social est situé au 84, avenue de la république 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2.

AntibioGARDE 5H

AntibioGARDE®, est un guide d'antibiothérapie d'urgence de l'adulte, conçu par un groupe pluridisciplinaire de médecins. AntibioGARDE®, apporte une aide à la décision thérapeutique au cours des situations infectieuses aiguës de l'adulte. Quelques aspects pédiatriques sont cependant abordés, concernant notamment les méningites et les infections ORL.

AntibioGARDE®, est divisé en six sections, correspondant chacune à six accès possibles à l'information thérapeutique :

Antibiotique :

La liste d'antibiotiques proposée n'est pas exhaustive. Elle est un reflet consensuel des usages des auteurs. Les tableaux regroupent le spectre antibactérien des antibiotiques et leur indication.

Seules les bactéries présentant un intérêt dans l'utilisation courante des antibiotiques sont citées dans le spectre. La classification des bactéries proposée est le fruit d'un processus de révision du libellé du spectre antibactérien des antibiotiques par les experts du Groupe de Travail Anti-infectieux placé auprès de la Commission d'Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M), le Comité de l'Antibiogramme de la Société Française de Microbiologie, l'Observatoire National de l'Epidémiologie de la Résistance Bactérienne aux Antibiotiques, le Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique, les industriels concernés et des experts étrangers avec l'appui de leurs Autorités nationales. Les spectres figurant dans AntibioGARDE® 5H ont été approuvés par la Commission Nationale d'Autorisation de Mise sur le Marché et, le cas échéant, la Commission Européenne de Bruxelles.

Le spectre est classé sensibilité (sensible, inconstamment sensible et Résistant)

Micro-organismes :

Cette partie permet de connaître, pour chaque micro-organisme, la sensibilité aux différents antibiotiques. Ils sont classés par activité du spectre.

Pour les antibiotiques non encore révisés, la classification est faite sous la responsabilité des auteurs. Il est donc nécessaire de se référer régulièrement aux mises à jour cumulatives du Vidal.

Situations cliniques :

Cette rubrique propose des stratégies diagnostiques et thérapeutiques. Il est constitué de trois structures différentes :

- D'arborescence : propositions de stratégie de comportement en fonction de situations cliniques définies.
- De propositions de choix thérapeutiques : elles sont faites selon les situations cliniques et/ou les micro-organismes. Les micro-organismes cités sont ceux les plus fréquemment responsables de situations cliniques décrites. Ils sont classés par ordre de fréquence. La durée de traitement est généralement précisée dans AntibioGARDE®. Elle est codifiée en fonction de l'ensemble des propositions thérapeutiques correspondantes, et reste donc purement indicative (ex : 1 à 14 jours pour un antibiotique proposé en dose unique ou traitement conventionnel), de plus les durées indiquées correspondent à la pratique courante et peuvent être différentes de l'AMM. Il est cependant admis que la grande majorité des infections sont correctement traitées par des durées d'antibiothérapie allant de 7 à 14 jours. Par ailleurs AntibioGARDE®, est essentiellement destiné à aider au comportement initial, le choix de la durée pouvant être discuté secondairement avec le référent local.

Prophylaxie d'urgence :

Cette rubrique regroupe les principales situations chirurgicales et médicales nécessitant la mise en place d'une prophylaxie antibiotique ou antivirale dans les situations d'urgence.

Éléments d'évaluation de la gravité :

Plusieurs tableaux ou classifications permettant d'évaluer la gravité d'une situation sont proposés dans cette section.

Informations pratiques :

Cette partie contient des informations pratiques qui concernent plusieurs situations cliniques.

Note concernant la classification des espèces et les résistances :

Lorsque l'espèce est classée "sensible", elle est composée de souches naturellement sensibles à l'antibiotique, c'est-à-dire inhibées par les concentrations atteintes après administration du médicament aux posologies validées par l'Autorisation de Mise sur le Marché.

Lorsque l'espèce est classée "modérément sensible" (ou de sensibilité intermédiaire), l'antibiotique est modérément actif sur la majorité des souches appartenant à cette espèce : des résultats cliniques satisfaisants peuvent être observés lorsque les concentrations de l'antibiotique au site de l'infection sont supérieures à la CMI.

Toutefois, l'activité de l'antibiotique vis à vis des espèces "sensibles" ou "modérément sensibles" peut être remise en cause du fait de l'acquisition, par certaines souches, de mécanismes de résistance. La résistance acquise par une fraction des souches de l'espèce permet de comprendre que l'efficacité de l'antibiotique, prescrit de manière probabiliste, devienne aléatoire. Pour une souche donnée de l'espèce, l'activité de l'antibiotique ne peut être affirmée qu'après isolement et antibiogramme.

Lorsque l'espèce est classée "résistante", l'échec thérapeutique doit être attendu car elle est constituée de souches naturellement résistantes à l'antibiotique ou d'une majorité de souches ayant acquis une résistance.

Attention !

- **Vous ne trouverez pas tout dans Antibiogarde®, Il ne s'agit pas d'un manuel d'infectiologie, mais ce guide se veut un complément des autres outils de la prescription anti-infectieuse (Vidal,...) et ne les remplace pas.**
- **Ce guide ne prétend pas proposer la vérité thérapeutique "universelle". Les choix sont ceux des auteurs, de plus, les propositions faites dans ce guide doivent toujours être confrontées à l'épidémiologie locale : germes isolés, profil de résistance.**
- **La durée de vie de certaines informations thérapeutiques peut être brève. Le temps rendra critiquables les propositions de ce guide, nécessitant vigilance et réactualisation des données.**

Par ailleurs, l'information fournie sur Antibiogarde® 5H relative à des produits pharmaceutiques est destinée uniquement aux professionnels de santé résidant sur le territoire français. Les autres pays peuvent avoir des lois, réglementations et pratiques médicales différentes et donc nécessiter des références à des informations, textes différents ou complémentaires.

Propriété intellectuelle

L'utilisation de Antibiogarde® 5H ne confère aucun droit aux Utilisateurs. Ces droits restent la propriété exclusive de l'Association des Auteurs d'Antibiogarde®, et de Tanderev SAS.

Ainsi, tous les textes, images, logos, documents téléchargeables et autres éléments reproduits sur Antibiogarde® 5H sont réservés et protégés par le droit de la propriété intellectuelle. A ce titre et conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé est autorisée

et toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et/ou d'atteinte aux droits d'auteurs, sanctionnées par ledit Code.

En conséquence, l'Utilisateur ne pourra en aucun cas et d'aucune manière, reproduire, représenter, diffuser, commercialiser, modifier tout ou partie du site sans l'accord préalable et exprès des auteurs. Toute utilisation illicite de tout ou partie du site (piratage, contrefaçon, etc.) pourra donner lieu à des poursuites.

Responsabilité

Tanderev s'efforcera d'inclure dans AntibioGARDE® 5H des informations scientifiquement exactes, exhaustives, actualisées, fiables, licites, intelligibles pour le public auxquelles elles sont destinées, validées.

Néanmoins, en dépit du soin méticuleux apporté au recueil des informations, ainsi qu'à la constitution de AntibioGARDE® 5H; des erreurs, omissions, inexactitudes, coupures ou additions indépendantes de sa volonté peuvent apparaître. Pour l'ensemble de ces raisons, l'accès à AntibioGARDE® 5H et l'utilisation de son contenu restent aux risques et sous la responsabilité de l'Utilisateur et ni Tanderev, ni toute autre partie impliquée dans la création et l'exploitation du serveur d'informations de AntibioGARDE® 5H ne seront responsables de quelque dommage causé par l'accès, l'utilisation ou l'impossibilité d'accès ou d'utilisation de ce serveur ou par toute erreur ou omission dans son contenu. Tanderev ne saurait en conséquence voir sa responsabilité engagée à raison de tout préjudice, direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, résultant pour tout ou partie de l'utilisation des informations du site.

Restriction sur et exclusion des recours et dommages

L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'il ne peut obtenir de Tanderev qu'une indemnisation en cas de dommages directs limitée à la somme qu'il a payé pour acquérir la licence d'utilisation de AntibioGARDE® 5H. L'Utilisateur reconnaît qu'il ne peut prétendre à aucune indemnisation de la part de Tanderev pour les autres dommages, y compris les dommages spéciaux, indirects, incidents ou accessoires et les pertes de bénéfices.

Cette limitation concerne :

- toute affaire liée AntibioGARDE® 5H, aux services mis à la disposition de l'Utilisateur via AntibioGARDE® 5H ou au contenu figurant sur des sites Internet tiers ; et
- les réclamations pour manquement aux termes du contrat ou violation de garantie ; ou les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit, dans la limite autorisée par la réglementation applicable.

Elle s'applique également, même si :

- la réparation, le remplacement ou le remboursement de AntibioGARDE® 5H ne compense pas intégralement tout préjudice subi ; ou
- Tanderev avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

Attribution de compétence – Loi applicable

A défaut d'accord amiable entre les parties, concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les tribunaux de CLERMONT FERRAND sont seuls compétents pour connaître des litiges éventuels, y compris en matière de référé. Le présent contrat est régi par la loi française.